

Initiative sur les bourses d'études : des exigences impossibles à financer

Le 14 juin prochain, nous nous prononcerons sur l'initiative relative aux bourses d'études. Celle-ci demande que la Confédération soutienne les étudiants en situation financière précaire jusqu'à concurrence de 24 000 francs par an. Sa mise en œuvre coûterait 500 millions de francs par an.

L'Union des Étudiant-e-s de Suisse (UNES), qui est à l'origine de cette initiative, demande pour ainsi dire l'instauration d'un revenu inconditionnel de base pour ses membres. En effet, 2000 francs par mois, ce n'est pas rien. Je doute que les étudiants de la classe moyenne reçoivent 2000 francs tous les mois. Vous, donneriez-vous cette somme à votre fille ou à votre fils sans sourciller ? Et cela même si votre enfant ne fait pas l'effort de travailler pendant ses vacances, qu'il passe tout juste ses examens ou non ?

Il est important de disposer d'un système de bourses d'études qui fonctionne. On ne saurait admettre que des jeunes gens talentueux ne puissent accéder à une formation académique faute de moyens financiers. Les problèmes sont connus : un jeune qui change de canton peut, selon les circonstances, perdre ses droits en matière de bourses d'études. C'est pourquoi le Parlement a adopté un contre-projet modéré qui entrera en vigueur automatiquement en cas de refus de l'initiative. Ce contre-projet promeut une harmonisation des dispositifs cantonaux de bourses d'études et contient des mesures répondant à des préoccupations incontestées des étudiants. Dans ces conditions, les auteurs de l'initiative auraient très bien pu retirer leur projet. Il est regrettable que l'UNES persiste à demander des exigences impossibles à financer au lieu de se réjouir du succès remporté.